

Procès-verbal
Commission Enduro
01-19



Protocole – Séance Commission Enduro – CEN 1/2019
Protokoll – Sitzung Enduro Kommission – CEN 1/19

Présences / Anwesende:

- Daniel Abbé
- Andy Brunner
- Cédric Evard
- Claude Clément
- Peter Scheidegger
- Marcello Grigorov

Excusés / Entschuldigt:

Introduction / Einleitung

Daniel Abbé remercie les personnes présentes.

1. PV Séance 2/18

Le PV de la séance 2/18 est accepté sans changement.

Le comité central FMS a confirmé la nouvelle promotion de la classe Inter Junior en offrant les licences pour le championnat suisse dès 2020 à tous les pilotes Inter Junior ayant pris le départ à toutes les courses du calendrier annuel suisse. Ainsi deux catégories profitent de cette promotion, soit 1) Inter Junior et 2) National Junior.

2. Nouveau membre de la commission

La commission accepte la proposition de Claude et Daniel d'intégrer nouvellement Marcello dans la commission. Son cahier des charges est entre autre la préparation de l'intégration de la classe « Vintage » officiellement dans le championnat 2020. Il présentera un concept durant la réunion CEN d'octobre 2019. Des questions du règlement, l'intégration de pilotes Vintage étrangers dans le championnat Suisse sont par exemple à considérer.

Le comité central FMS formalisera cette décision.

3. Courses en Italie

Les discussions avancent avec la Fédération Italienne. L'inscription de la manifestation en Zone Européenne et les licences nationales italiennes pour tous les pilotes suisses souhaitant roulés sont les deux défis à résoudre.

4. Information FMS

Les élections au comité central de la FMS seront confirmées en réunion du 01.03.2019. Il est important que la liste des licenciés de l'année en cours soit disponible pour la commission CEN.

5. Calendrier définitif 2019

La course de Grange sur Vologne est bien le dimanche 31.04.19 et pas le samedi 30.04. comme indiqué sur le site internet FMS. La commission et le représentant pilote confirme le calendrier avec 9 manches. La course de MC Mazel (mcmazel.fr) se situe à 55260 Erize-la-petite en Lorraine. Merci à Daniel et aux organisateurs pour ce calendrier. Le Championnat reprend un beau caractère sportif.

6. Prix de l'inscription pour Faulx et autres

Le prix d'inscription pour les Suisses est de CHF 320.-. En 2018 l'organisateur avait augmenté son prix de EUR 10.-. En 2019, Faulx a encore augmenté de EUR 20.-. L'inscription française est officiellement à EUR 230.-. Cette augmentation est indépendante de la CEN. S'ajoute au montant d'inscription français, les frais du calendrier FMS, les frais du fonds pilote, les primes du scratch et divers frais d'organisateur. Un sondage auprès des pilotes sera fait après la course pour décider de l'avenir de ces deux manches. En raison des difficultés financières de l'édition 2018, les primes aux pilotes ne pourront pas être versées. La Commission s'en excuse. Selon le nouveau règlement 2019, les primes au scratch 2019 sont assurées.

Procès-verbal
Commission Enduro
01-19



7. Répartition des charges CS

23-24.03.19	Faulx	Commissaire	A. Brunner	Organisateur	D. Abbé
31.03.19	Granges sur Vologne	Commissaire	H. Zeller	Organisateur	D. Abbé
23.06.19	Chaumont	Commissaire	H. Zeller	Organisateur	C. Ruch
21.07.19	Sancey le Grand	Commissaire	D. Abbé	Organisateur	S. Jungen (à confirmer)
10.-11.08.19	Jura	Commissaire	P. Scheidegger	Organisateur	H. Zeller
		Vintage	M. Grigorov		
		Bruit FMS	C. Clement		
25.08.19	Soane/Gonsans	Commissaire	H. Zeller	Organisateur	D. Abbé
		Vintage		M. Grigorov	
08.09.19	Mazel	Commissaire	A. Brunner	Organisateur	D. Abbé

8. Attribution nr. de départ aux Inters

L'attribution des numéros aux Inter a été faite par Cédric. Cette attribution est approuvée par la CEN. Merci pour le travail et la coordination avec les pilotes.

9. Règlement 2019

- **Women Cup :**

Conditions minimums : La CEN décide que la Women Cup considère les femmes licenciées « national FMS (annuel ou journalière) roulant deux tours ». Au classement général final, au moins 3 pilotes doivent être classées. Nous rappelons que les femmes titulaires d'une licence national ou international motocross peuvent participer (avec une moto d'Enduro).

Résultats : Les résultats de chaque manche sont cumulés afin de déterminer un classement. Toutes les manches comptent (avec 1 résultat biffé). Donc il y a deux classements :

- 1) le classement officiel FMS en catégorie national FMS (comme d'habitude)
- 2) le classement de la CUP hors championnat, mais avec une coupe FMS.

La femme gagnant la Cup recevra sa licence gratuite pour l'année suivante si elle participe à la fête des Champions FMS.

- **Vintage Cup :**

Conditions minimums : La CEN décide que la Vintage Cup considère les pilotes licenciés « national FMS (annuel ou journalière). Au classement général final, au moins 3 pilotes doivent être classées.

Manches : Les manches suivent comptes :

- o **Enduro du Jura** **2 manches**
- o **Saone/Gonsans** **1 manche**

Motos : Toutes les machines de plus de 20 ans en version originale, jusqu'à la date de construction 31.12.1999 peuvent rouler. Lors du contrôle technique le pilote doit présenter une confirmation de la date de construction de sa machine (extrait internet, permis, etc.).

Résultats : Les résultats de chaque manche sont cumulés afin de déterminer un classement. Toutes les manches comptent. Il y a que le classement Vintage Cup. Le gagnant de la Cup recevra sa licence gratuite pour l'année suivante si 1) il aura été au départ des trois manches et 2) si il participe à la fête des Champions FMS. Il n'y a pas de cumulation possible entre la Women et la Vintage Cup.

- **Important pour Enduro du Jura :** En vue des deux nouvelles Cups ci-dessus, il n'y aura pas de catégories Amateurs Women et/ou Vintage pour les manches jurassiennes.

- **ISDE 2019 :** Veuillez svp bien consulter les nouvelles directives pour les ISDEs.

- **Coordonnées de Cédric Evard ne sont pas correctes. Un eMail sera transmis à la FMS pour l'ajustement.**

10. ISDE 2019

- Attention nouvelles dates : ISDE 11.11.2019 – 16.11.2019 Portugal à Portimao
- Pour information : Vintage Trophy 14.11.2019 – 16.11.2019 Portugal à Portimao

Procès-verbal
Commission Enduro
01-19



- Rappel : nouvelles directives dans le règlement Enduro 2019.
- Rappel : inscription jusqu'au 1^{er} mars 2019 pour pilotes et manager. L'inscription de Martin Egger est bien parvenue, cependant le paiement selon les nouvelles Directives ISDE doit encore être effectué.

11. Fonds coureurs

Inchangé depuis la CEN 2/18. Le versement de la FMS sera effectué après la réunion du comité central.

12. Divers

Rien.

13. Séance des organisateurs et représentants

Les organisateurs approuvent les frais d'inscriptions selon le protocole CEN 2/18. Il est essentiel que les discussions avec les organisateurs français sur les frais et les conditions cadres de chaque course se poursuivent. Des améliorations sont souhaitées au niveau WC, sanitaire sur certaines courses et sur les places disponibles pour tous les pilotes licenciés suisses.

CEN 1/19 D.A.